

DÉROGATION SCOLAIRE NOTICE POUR LES FAMILLES

Vous venez de retirer un imprimé de demande de dérogation pour votre enfant.

Afin que votre dossier soit traité dans les meilleures conditions, vous devez :

- Remplir très précisément les rubriques
- Fournir tous les justificatifs demandés

Liste des justificatifs à fournir:

- **Justificatif de domicile** (*quittance de loyer ou bail, edf, gdf, téléphone, impôts de l'année en cours...*)
- **En cas d'hébergement:** *Fournir domicile de l'hébergeant, une attestation sur l'honneur et sa CNI*
- **Lettre motivant la dérogation** (impératif)

Rubrique sur la « Situation familiale »

- **Livret de famille complet** (*ou acte de naissance de l'enfant concerné*)
- **Parents séparés ou divorcés:** *Fournir le jugement complet ou lettre d'accord du 2ème parent avec sa CNI*

Rubrique sur le « Motif de la dérogation »

Cocher la ou les case(s) correspondante(s) à votre situation: *Joindre obligatoirement les justificatifs*

- **Pour le motif de garde:** *Remplir l'attestation de garde et joindre le(s) justificatif(s) nécessaire(s)*
- **Pour le motif de raison médicale:** *Fournir les documents médicaux*
- **Pour le motif concernant vos obligations professionnelles:** *Fournir une attestation employeur ou le contrat de travail ou bulletin de paie*

Une fois le dossier rempli avec TOUS les documents, il conviendra de les retourner par mail à inscriptionscolaire@mairie-charlevillemezieres.fr ou de venir le déposer au service Enseignement sur RDV uniquement **03.24.32.42.83** à l'Hôtel de Ville de Mézières au 1^{er} étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les décisions de dérogations ne seront transmises que par mail. Aucune réponse par téléphone.

En cas d'accord, la fiche d'inscription et la fiche de dérogation vous seront communiquées et seront à présenter dans l'école souhaitée avec le carnet de santé et le livret de famille de l'enfant.

En cas de refus, vous disposez d'une possibilité de recours, faire une lettre d'appel adressée à M. le Maire et à envoyer de préférence par mail à inscriptionscolaire@mairie-charlevillemezieres.fr ou à déposer au service Enseignement sur RDV uniquement à l'Hôtel de Ville de Mézières au 1^{er} étage de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

A condition de faire apparaître des **éléments nouveaux** initialement non portés à la connaissance de la commission. Tout élément nouveau doit être accompagné de son justificatif.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération